

# **Crash mortel sur « Dropped » : La société de production ALP mise en examen pour « homicides involontaires »**

mardi 9 mars 2021, par [Thémis](#)

Jean-Loup Delmas, Publié le 08/03/21

<https://www.20minutes.fr/justice/2993963-20210308-crash-mortel-dropped-societe-production-alp-mise-examen-homicides-involontaires>

La société de production de l'émission de téléréalité Dropped, ALP, a été mise en examen en février pour « homicides involontaires », après la mort de dix personnes, dont plusieurs vedettes du sport français, dans le crash de deux hélicoptères en Argentine en 2015, a appris ce lundi de sources proches du dossier.

Le drame était survenu il y a six ans, le 9 mars 2015, lors du tournage de Dropped qui devait être diffusée sur TF1. Il avait notamment coûté la vie à la navigatrice Florence Arthaud, à la championne olympique de natation Camille Muffat et au boxeur médaillé olympique Alexis Vastine.

Multiple mises en examen

Dans l'enquête pénale ouverte en France un mois après l'accident, les juges d'instruction avaient d'abord placé sous le statut intermédiaire de « témoin assisté » le directeur de production Nicolas Roussel, ainsi qu'Adventure Line Productions (ALP), la société qui l'employait, spécialiste des jeux télévisés d'aventure. Ce statut faisait craindre aux parties civiles qu'ils ne soient pas renvoyés devant le tribunal correctionnel.

Mais en février 2019, Peter Högberg, un Suédois chargé de sécurité lors du tournage, a été mis en examen pour « homicides involontaires ». Les magistrats ont ensuite mis en examen Nicolas Roussel de ce chef le 7 octobre 2020, ouvrant la voie à une mise en cause d'ALP. Les avocats d'ALP rappellent que la société « reste présumée innocente » et qu'« il ne s'agit en aucun cas d'une reconnaissance de culpabilité ».

Un budget aérien sous-évalué ?

« Les équipes d'ALP demeurent profondément bouleversées par l'accident qui a coûté la vie à leurs collègues, aux pilotes et à certains participants. Elles restent déterminées à démontrer que tous les moyens matériels et humains ont été mis en place pour assurer la sécurité », ont déclaré Mes Pierre-Olivier Sur et Mathias Chichportich.

Selon une source proche du dossier, il est reproché à la société de production d'avoir sous-évalué le budget affecté aux moyens aériens, d'avoir fait sélectionner sur des critères principalement financiers les pilotes et les hélicoptères finalement impliqués dans le crash, au détriment de la sécurité des personnes.

Plusieurs procédures d'indemnisation sont en cours en France et la société a déjà été condamnée plusieurs fois pour « faute inexcusable ». Une enquête pénale est également ouverte en Argentine.